

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse



Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du MERCREDI 27 MAI 2015

Date de convocation : 20 mai 2015 - Date d'affichage : 20 mai 2015

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 34

L'an deux mille quinze, le vingt sept mai à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie du Mesnil-Saint-Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENT(E)S :

CHEVREUSE : Claude GENOT, Anne HERY LE PALLEC, Philippe BAY, Caroline VON EUW, Sébastien CATTANEO
CHOISEL : Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES
DAMPIERRE EN YVELINES : Jean-Pierre DE WINTER, Philippe BOSSEAU
LE MESNIL ST DENIS : Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT
LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Anne BERGANTZ
MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER, Pascal HAMON
SENLISSE : Yannick LEBRETON
ST FORGET : Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS
ST LAMBERT DES BOIS : Danielle TACYNIAK
ST REMY LES CHEVREUSE : Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Jean-Louis BINICK

POUVOIRS : Bernard TEXIER donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
Jean-Pierre MOREL donne pouvoir à Anne GRIGNON
Jacques FIDELLE donne pouvoir à Yannick LEBRETON
Bernard GUEGUEN donne pouvoir à Danielle TACYNIAK
Céline PERRIN donne pouvoir à Agathe BECKER
Dominique BAVOIL donne pouvoir à Evelyne AUBERT

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Ghyslaine WOLFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard ODIER

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des 17 et 25 mars 2015
3. Répartition du FPIC 2015
4. Prolongation des missions administratives
5. Adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) de la Communauté du Cœur d'Yvelines pour la Commune des Mesnuls
6. Adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) de la Commune d'Agglomération de Rambouillet Territoires pour les Communes de Gambaiseuil et Mittainville
7. Motion relative au projet d'implantation d'une aire d'accueil de grand passage des gens du voyage aux Essarts-le-Roi
8. Modification des statuts : Ajout de la compétence « organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire »
9. Questions diverses
 - a. Compétence de distribution électrique
 - b. Point sur l'avancement des travaux des commissions par les responsables
 - c. Projet de territoire

Le Président ouvre la séance à 20h30.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Bernard ODIER est nommé « secrétaire de séance ».

2. Approbation des procès-verbaux des 17 et 25 mars 2015

Madame HERY rappelle sa remarque faite en réunion du Bureau le 5 mai 2015 sur l'envoi des comptes rendus, et plus précisément sur la forme des envois. Elle précise que les comptes rendus sont diffusés avant l'approbation et ajoute qu'un filigrane « PROJET NON APPROUVE » pourrait apparaître sur les envois tant que ceux-ci ne sont pas approuvés par les membres du Bureau et du Conseil.

Le Président approuve sa remarque et précise qu'il existe une différence entre les comptes rendus de séance qui résument les délibérations votées et les procès-verbaux qui relatent tous les débats sur les délibérations et les différents points de l'ordre du jour. Ces procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du Conseil Communautaire.

Pour les prochains envois de procès-verbaux, le Président informe qu'un filigrane « projet non approuvé » apparaîtra sur les envois tant que ceux-ci ne seront pas adoptés en Conseil Communautaire.

Le Président lit les demandes de modifications dans le compte rendu du 17 mars 2015, en page 6 :

Madame Grignon : en tant que Vice-Présidente en charge notamment de l'urbanisme, je suis surprise d'apprendre aujourd'hui l'existence d'un tel projet, d'autant plus surprise qu'il y a un an, suite aux élections, j'ai conduit une rapide étude comparative montrant que le CIG offrait un service à la fois souple et peu coûteux (coût horaire fonction de la strate démographique de la commune). Plusieurs communes ont ainsi conventionné avec le CIG, donnant entière satisfaction. De ce fait, il ne m'apparaît pas utile de recruter un bureau d'étude pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Madame HERY : Toutes les communes sont adhérentes au CIG. Certaines ont leur propre service « urbanisme ». Il sera toujours temps de lancer cet appel d'offres si les services du CIG ne répondent pas aux demandes des communes.

Le Président lit les demandes de modifications dans le compte rendu du 25 mars 2015, en page 4 :

Anne GRIGNON : En ce qui concerne les « liaisons douces », que doit prendre en charge la CCHVC ? Il me semble que l'échelon communal reste le plus efficace pour l'entretien courant, le fonctionnement. Les travaux pris en charge par l'intercommunalité pourraient être les gros travaux d'entretien (investissement) et les nouvelles liaisons. Toutefois, dans la mesure où il est convenu que les communes transfèrent leurs sentes en bon état, il ne devrait pas y avoir de travaux en 2015.

Claude GENOT : Chevreuse est la première commune concernée, avec le plus grand nombre de kilomètres de liaisons douces. Cependant, je pense que la commune reste l'échelon le plus pertinent et le plus économe pour prendre en charge le fonctionnement et l'entretien de ces liaisons.

En page 5 :

Anne GRIGNON : Les transferts de compétence à l'intercommunalité doivent générer à minima soit une économie financière soit une amélioration de la qualité de service apportée aux habitants. Il ne faut pas céder à la tentation de faire de l'intercommunalité le réceptacle de charges que les communes ne peuvent plus assumer et donc in fine une couche supplémentaire d'impôts sans plus-value en terme de service aux habitants.

Anne HERY : Si aucune économie supplémentaire n'est possible au niveau de certains budgets communaux, cela n'est pas une raison de faire supporter ces dépenses à la CCHVC. Les économies peuvent se faire sur la réalisation de projets de mutualisation.

Anne HERY : A chaque transfert, la fiscalité de l'intercommunalité va augmenter. S'il est plus confortable de faire augmenter la fiscalité de la CCHVC que celle des communes, cependant, chaque transfert de charge à la CCHVC doit se justifier par une économie par rapport aux dépenses supportées par les budgets communaux.

En page 7 :

Claude GENOT : KPMG dit que le territoire est essentiellement rural... Gênant et faussé, car il y a 3 communes urbaines au sens de la loi représentant 80% de la population.

Anne GRIGNON : Dans l'attente de la loi NOTRe (promulgation attendue cet été), qui pourrait avoir pour conséquence de modifier le périmètre de la CCHVC (avec application au 1^{er} janvier 2016), il m'apparaît prudent de différer l'ordre de service de l'étude de projet de territoire/mutualisation.

Le Président demande au Conseil communautaire d'approuver ces procès-verbaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les procès-verbaux des 17 et 25 mars 2015.

3. Répartition du FPIC 2015

Le Président rappelle que :

a) le montant du FPIC était de 1 034 005 € en 2014 ; de 1 439 370 € pour 2015 et va encore augmenter de 40 % d'ici 2017.

b) nous avons voté une délibération pour répartir le FPIC comme suit : 2/3 à charge de la CCHVC, et 1/3 à charge des communes.

Le Président présente le tableau de calcul du FPIC avec les données officielles de la Préfecture.

Le Président rappelle que la CCHVC a opté pour une répartition libre du FPIC et présente les chiffres ci-dessous par commune.

CHEVREUSE	122 135 €
CHOISEL	10 738 €
DAMPIERRE EN YVELINES	21 153 €
LEVIS SAINT NOM	28 695 €
LE MESNIL SAINT DENIS	109 541 €
MILON LA CHAPELLE	0 €
SAINT FORGET	8 956 €
SAINT LAMBERT DES BOIS	0 €
ST REMY LES CHEVREUSE	167 912 €
SENLISSE	10 660 €
EPCI CCHVC	959 580 €

Le Président met au vote la répartition du FPIC pour l'année 2015 et demande à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la CCHVC de faire délibérer leur conseil municipal en prenant une délibération concordante avant le 30 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (33 POUR ; 1 ABSTENTION : Monsieur ABOUT) accepte la répartition du FPIC 2015 ci-dessus.

4. Prolongation des missions administratives

Le Président informe le Conseil Communautaire que le temps des missions administratives est prévu jusqu'au 30 juin 2015. La CCHVC ne pouvant pas rester sans aucun soutien administratif, il convient de prolonger ces missions au 31 Décembre 2015.

Le Président propose de proroger jusqu'au 31 Décembre 2015 le même système de gestion administrative et comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de proroger jusqu'au 31 Décembre 2015 ces missions.

5. Adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) de la Communauté du Cœur d'Yvelines pour la Commune des Mesnuls

Le Président expose :

VU la délibération 076/2014 en date du 19 Décembre 2014 de la Commune des Mesnuls, demandant son adhésion au SIEED ;

VU la délibération 15-003 en date du 11 Février 2015 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, demandant son adhésion au SIEED pour la Commune des Mesnuls ;

VU la délibération 2015-017 en date du 25 Mars 2015 du Comité Syndical du SIEED acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines pour la Commune des Mesnuls à compter du 31 Décembre 2015 ;

VU la notification du SIEED en date du 31 Mars 2015, parvenue le 2 Avril 2015 au siège de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, concernant la délibération 2015-017 en date du 25 Mars 2015 ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire de chaque collectivité adhérente au SIEED dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SIEED ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines pour la Commune des Mesnuls à compter du 31 Décembre 2015 au SIEED.

6. Adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) de la Commune d'Agglomération de Rambouillet Territoires pour les Communes de Gambaiseuil et Mittainville

Le Président expose :

VU l'arrêté de la Préfecture des Yvelines en date du 29 Décembre 2014 portant transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines en Communauté d'Agglomération au 1^{er} Janvier 2015 ;

VU la délibération de Rambouillet Territoires en date du 9 Février 2015, portant délégation de compétences à certains syndicats dont le SIEED, suite à la transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines en Communauté d'Agglomération « Rambouillet Territoires » ;

VU la délibération 2015-018 en date du 25 Mars 2015 du Comité Syndical du SIEED acceptant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération « Rambouillet Territoires » pour les communes de Gambaiseuil et Mittainville suite à la transformation de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines en Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires ;

VU la notification du SIEED en date du 31 Mars 2015, parvenue le 2 Avril 2015 au siège de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, concernant la délibération 2015-018 en date du 25 Mars 2015 ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire de chaque collectivité adhérente au SIEED dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SIEED ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour les Communes de Mittainville et Gambaiseuil au SIEED.

7. Motion relative au projet d'implantation d'une aire d'accueil de grand passage des gens du voyage aux Essarts-le-Roi

Le Président présente cette motion au Conseil communautaire.

Madame AUBERT demande un ajout dans cette motion :

CONSIDERANT que le projet d'implantation aux Essarts-le-Roi, au lieu-dit des « Etangs de Haute Bruyère », d'une Aire d'accueil de grand passage comporte des risques importants

- en matière environnementale avec la présence, sur le terrain pressenti pour l'aire de grand passage, de la Rigole du SMAGER, qui traverse le territoire du Mesnil Saint Denis, notamment à la hauteur de l'Etang des Noës, et qui alimente le plan d'eau de la Base de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines ; rigole protégée à travers la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et le volet environnemental du Plan Local d'Urbanisme.

Mme Héry fait remarquer que les 3 communes « urbaines » du Mesnil, Chevreuse, et Saint Rémy, remplissent leurs obligations par l'existence de la zone d'accueil du Mesnil Saint Denis – ce qui fait que toutes les communes de la CCHVC remplissent actuellement leurs obligation en matière d'accueil des gens du voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désapprouve le projet préfectoral d'implantation d'une aire de grand passage au lieu-dit des « Etangs de Haute Bruyère » aux Essarts-le-Roi pour l'ensemble des raisons exposées dans la motion et demande que soit poursuivie, entre les personnes concernées, la concertation pour trouver un site propice à cette implantation.

Le Conseil Communautaire dit que cette Motion sera communiquée à Monsieur le Préfet des Yvelines, Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet.

8. Modification des statuts : Ajout de la compétence « organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire »

Le Président explique que lors de la réunion de Bureau du 10 Mars 2015, il a été évoqué la possibilité que la CCHVC subventionne, en lieu et place des communes, des manifestations culturelles telles que le Salon du Livre « Lireval » et/ou le Festival de musique « Jazz à toute heure ».

Ce sujet a été débattu lors du Conseil Communautaire du 25 Mars 2015 et 25 000 € ont été prévus et votés dans le budget 2015.

Le Bureau, lors de sa séance du 5 Mai 2015, a décidé de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil la modification des statuts pour rajouter la compétence facultative d'organisation et/ou l'aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire.

Les manifestations culturelles sont d'intérêt communautaire dès lors qu'elles permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- Développer le territoire en permettant d'accroître son animation et son attractivité ;
- Favoriser l'émergence et la reconnaissance d'une identité communautaire.

Cas de Lireval : il est décidé que la CCHVC subventionnera Lireval à partir de 2016. Pour 2015, chaque commune concernée paye sa subvention de son côté.

Alain Seigneur demande que, dans les compétences facultatives de la CCHVC, soient également intégrées aux statuts les manifestations sportives d'intérêt communautaire au même titre que celles culturelles. Plusieurs manifestations sportives ayant un rayonnement extra-communal se déroulent sur le territoire de la CCHVC et leur reconnaissance au niveau de notre intercommunalité relève de la même logique que pour les manifestations culturelles.

Faut-il ouvrir ce mode de fonctionnement à d'autres manifestations ?

- Mme Becker indique que c'est prématuré d'en décider le jour même, il faut y réfléchir.
- Mme Héry : idem, il faut en parler au cabinet KPMG qui travaille sur le projet de territoire.

Il est décidé de ne pas ouvrir le financement de nouvelles manifestations pour le moment.

Mr About estime qu'il n'est pas logique d'ouvrir de nouvelles compétences optionnelles alors que certaines compétences obligatoires ne sont pas ouvertes.

Le Président précise que nous devons tout d'abord voter la modification des statuts. Il ajoute qu'il faut être prudent dans notre budget, car entre le moment où nous avons voté le FPIC, nous nous retrouvons avec une augmentation de 50 000 €, ce qui nous obligera à faire une Décision Modificative.

Le Président confirme que la patience est une grande qualité et met au vote la modification des statuts.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (33 POUR ; 1 ABSTENTION, Monsieur BOSSEAU) décide de modifier les statuts en ajoutant la compétence « organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire, approuve cette modifications des statuts et précise que ces statuts modifiés devront être approuvés dans les 3 mois par les Conseils municipaux des communes membres.

9. Questions diverses

9.a. Compétence de distribution électrique

Le Président informe le Conseil Communautaire que le contrat ERDF, actuellement au SIVOM de la Région de Chevreuse, arrive à échéance fin d'année 2015. Le SIVOM n'est pas forcément l'EPCI adéquate pour la compétence de distribution électrique. Cette compétence devrait être à la CCHVC.

Le Président propose d'y réfléchir et d'en rediscuter en septembre. Il faut traiter le cas de la Commune de Lévis-Saint-Nom à propos de la TCFE. En effet, la CCHVC voterait le taux de TCFE pour toutes les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. Or, toutes communes concernées ont un taux de TCFE de 7,5%, alors que la Commune de Lévis-Saint-Nom a un taux de zéro et ne souhaite pas augmenter ce taux.

9.b. Projet de territoire

Le groupe de travail composé de :

- Jacques PELLETIER
- Jean-Pierre POLUS
- Michel DECHELOTTE
- Claude GENOT ou Anne HERY
- Alain SEIGNEUR ou Frédéric JULHES

s'est réuni à 14h00 le vendredi 22 mai 2015.

Madame Anne GRIGNON s'ajoute à cette liste ci-dessus.

KPMG va contacter tous les Maires pour un entretien. Le Président demande à chacun de lui faire bon accueil. Un questionnaire sera envoyé parallèlement pour préparer cet entretien.

KPMG fera ensuite une synthèse sur un programme d'action, projet de territoire / schéma de mutualisation.

9.c. L'Ecomobilité

Le Président informe le Conseil communautaire qu'il a rencontré à 14h00 cet après-midi les responsables de l'opération « réussir le Grand Paris avec les voitures électriques ». Notre dossier a été retenu par le Conseil Général. La CCHVC sera un territoire expérimental sur le sujet de l'écomobilité. La Région financerait à hauteur de 40% ce projet, 40% par l'ADEME, le reste à la charge de la CCHVC.

Michel DECHELOTTE : on a décidé de lancer un projet de territoire avec KPMG, on ajoute une compétence. Il rappelle qu'il faut avoir une méthode de travail et il faut penser à générer des économies et il faut prendre un certain temps de réflexion avant d'ajouter telle ou telle chose.

Le Président lui répond qu'un dossier est en cours de préparation pour être présenté à la Région fin Juin. En septembre, nous rediscuterons sur ce sujet.

Madame ROBIC : Après discussion avec le PNR, l'entretien des installations de ces voitures électriques serait à la charge des communes.

Madame VON EUW : Une étude se fait au PNR. J'ai du mal à comprendre que cela passe par la CCHVC et je pense qu'il faut attendre les décisions du PNR.

9.d. Le point sur les commissions

- *Commission Transport*

Jean-Pierre de WINTER a envoyé un questionnaire pour connaître les besoins de chaque commune, puis une synthèse de tous ces besoins sera faite.

Monsieur BOSSEAU demande si cette enquête est faite seulement auprès des élus des communes ?

Jean-Pierre DE WINTER répond que oui.

Anne GRIGNON : Même si chaque commune a des besoins divers et variés, il faut tout de même une réflexion au niveau de la CCHVC, avec un niveau d'exigence sur ces besoins.

Le Président précise que ce qui ressortira de cette enquête sera analysé par KPMG et notre Communauté de Communes.

Madame TACYNIAK : Un état des lieux sur les transports existants est indispensable, avec les besoins prioritaires (enfants, étudiants, collégiens...), sans aucun délire. Une synthèse sera faite pour ne pas tomber dans l'excès.

Monsieur BOSSEAU précise que ces transports concernent également les travailleurs. Une vue générale et globale est essentielle. Les problèmes de circulation sont à intégrer dans ce sujet.

Monsieur DOUX : Il est incontournable que les communes apporteront des réponses en priorité car elles connaissent parfaitement les besoins au niveau du transport.

Madame AUBERT précise qu'elle a adressé à la CASQY un courrier, mais celui-ci est resté sans réponse à ce jour.

- Commission Très Haut Débit

Madame TACYNIAK demande si certaines communes vont voir arriver le haut débit prochainement.

Madame HERY précise que l'on aura une réponse à l'automne. Le calendrier prévoit un déploiement du haut débit au plus tard fin 2017.

Monsieur JULHES précise mi-2017 en ce qui concerne la MED (Montée en Débit).

Monsieur DOUX informe le Conseil qu'il est trésorier du Club Magel et que, suite à une invitation envoyée à tous les Maires des collectivités utilisatrices des logiciels Berger-Levrault Magnus, il espère beaucoup de présents à la réunion du 10 juin à 20h30 au Mesnil Saint Denis.

Le Président informe le Conseil communautaire que Vendredi 29 Mai 2015 à 8h00, un rendez-vous est fixé avec la Commune LE PERRY EN YVELINES pour rencontrer les 3 Maires de la CC Les Etangs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président et lève la séance à 22h00.



Jacques PELLETIER
Président